

Saint-Contest, le 29 janvier 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de remplacement du Pont de Colombelles : lancement de la concertation publique

Dans le cadre du projet de remplacement du Pont de Colombelles, Ports de Normandie lance une concertation publique afin de recueillir les contributions des usagers de ce pont et du canal qui relie Caen à la mer. Cette concertation débute lundi 1^{er} février. Les usagers ont un mois et demi pour s'informer sur le projet et donner leur avis.

Le pont de Colombelles est vétuste. Il n'est techniquement plus en capacité de répondre au trafic qu'il subit (18 000 véhicules / jour) et des signes inquiétants de fatigue sont apparus qui ont conduit à y interdire la circulation des poids lourds. Les pannes sont chroniques et entraînent des perturbations de circulation importantes pour l'agglomération caennaise. Il est impossible de prolonger la durée de vie de cet ouvrage au-delà de quelques années. Les coûts d'exploitation sont devenus très importants.

« Ce pont est un point de liaison essentiel entre l'Ouest et l'Est de l'agglomération caennaise. Ce rôle s'est confirmé avec la mise en service récente de la desserte portuaire par le Département du Calvados et sera encore renforcé lors de la réalisation progressive des nouveaux secteurs d'habitat d'Hérouville Saint Clair en rive droite du canal. » déclare Hervé Morin, Président de la Région Normandie et de Ports de Normandie

Les collectivités impliquées - la Région Normandie, le Département du Calvados et Caen la Mer, tous trois financeurs de ce projet (20 M€) aux côtés de Ports de Normandie ainsi que les communes d'Hérouville Saint-Clair et de Colombelles - ont donc décidé de son remplacement par un nouveau pont qui devrait être implanté 40m en aval de l'actuel de manière à maintenir la circulation routière et maritime pendant l'intégralité des travaux (12 mois à compter du printemps 2022). Le projet prévoit que le nouvel ouvrage laisse une part plus importante et sécuritaire aux mobilités douces tout en permettant à des navires plus larges de le franchir.

Afin de permettre à tous les usagers de ce pont de s'informer sur ce projet et de pouvoir donner leur avis, Ports de Normandie organise une concertation publique. Il s'agit d'une procédure réglementaire appliquée par le code de l'environnement. Elle s'adresse aux usagers, riverains et habitants du périmètre de l'agglomération de Caen la Mer.

La concertation publique doit permettre de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Des solutions alternatives

À l'issue de la concertation publique, un bilan sera établi par Ports de Normandie dans un délai maximal d'un mois. Il sera mis en ligne sur le site Internet des Ports de Normandie. Ports de Normandie disposera ensuite d'un délai maximal de deux mois pour publier les mesures jugées nécessaires pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation publique.

L'ensemble des éléments relatifs à la concertation publique seront versés au dossier de déclaration de projet. À l'issue de la procédure, une enquête publique sera organisée. Le dossier soumis à enquête publique sera enrichi du bilan de la concertation publique.

Comment s'informer ?

Ce lundi, un dossier de concertation pour s'informer est mis à disposition pendant toute la durée de la concertation - **du 1^{er} février au 15 mars 2021** - dans les mairies d'Hérouville Saint-Clair, de Colombelles et au siège de Caen la Mer.

Il est également téléchargeable depuis le site Internet portsdenormandie.fr

Des panneaux de présentation du projet seront installés à proximité de l'ouvrage actuel.

Enfin, des messages sur les sites internet et réseaux sociaux des communes concernées et des collectivités financeurs relayeront l'information sur la concertation publique auprès de leurs internautes et abonnés.

Pour s'exprimer, plusieurs canaux sont prévus :

- L'ouverture de **registres papier** destinés à recueillir les avis sont disponibles dans les halls des hôtels de ville de Hérouville Saint-Clair et Colombelles et à l'hôtel de la Communauté Urbaine de Caen La Mer, aux heures et jours d'ouverture.
- Le public peut faire parvenir ses observations pendant toute la durée de la concertation
 - **Par courriel** à : concertation-colombelles@portsdenormandie.fr
 - **Par voie postale** à :
Ports de Normandie - Concertation Pont de Colombelles
3, rue René Cassin
14 280 SAINT CONTEST
- Enfin, une **réunion publique** pour débattre est organisée le **mercredi 10 mars à 17h30**. En raison du contexte sanitaire, elle sera organisée par visio-conférence. L'inscription sera obligatoire et pourra se faire sur le site internet de Ports de Normandie. Les modalités de cette réunion seront disponibles sur portsdenormandie.fr

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 6 000 emplois directs et indirects (Etude INSEE 2016) / 410 M€ investis en Normandie entre 2007 et 2020 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables et 2 futures bases de maintenance / 2 millions de passagers transmanche par an / 7 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 150 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 600 nuitées / 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / Une offre de réparation navale complète

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 – anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr